

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

N° 2026R83

Délégation de fonctions

et de signature

à

Mme Séverine MAUREL

VU le Code civil ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-19, L.2122-30 R.2122-8 et R.2122-10 ;

VU le procès-verbal du 21 mars 2026 proclamant Monsieur Antoine BLOUIN, Maire ;

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de l'administration générale et de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Séverine MAUREL ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction assortie d'une délégation de signature est donnée à Madame Séverine MAUREL pour l'exercice des missions suivantes :

- La délivrance de tous extraits, copies d'actes d'état-civil, quelle que soit la nature de l'acte,
- La délivrance de tous dossiers de demande ayant trait à l'état-civil,
- Toute convocation d'un administré dans le cadre du suivi de sa demande de livret de famille.

ARTICLE 2 : Délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature est donnée à Madame Séverine MAUREL pour l'exercice des missions suivantes:

- La délivrance des récépissés des demandes d'inscription sur la liste électorale,
- La délivrance de toute attestation et de tout acte ayant trait au traitement des pièces d'identité et notamment les déclarations de perte de pièces d'identité, le bordereau de livraison des passeports, les convocations des administrés,
- La délivrance de certificats de conformité ou de copie conforme,
- La légalisation de signature,
- La délivrance des attestations de domicile ou de résidence,
- Les certificats de vie.

ARTICLE 3 : Signature

Spécimen de signature de l'intéressée



ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié dans les conditions légales.

ARTICLE 5 – Copie de cet arrêté sera notifiée à l'intéressée et transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Thonon-Les-Bains.

FAIT à GAILLARD, le 23 mars 2026

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Notifié le : 24 MARS 2026

Signature de l'agent :

Arrêté devenu exécutoire compte tenu :

de sa transmission en Sous-Préfecture le : 24/03/26

de sa mise en ligne le : 24/03/26

de sa notification le : 24/03/26